

N° 7

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 27 Décembre 1960

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Adopté à la séance du 29 janvier 1961)

La séance est ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire.
M. DECOTTIGNIES est désigné comme Secrétaire de séance.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BÉREAUX, BERTRAND, BROUX, CAMELOT,
COQUART, DÉAN, DE BECKER, DECOTTIGNIES, DEFAX, M^{es} DEFLINE, DEFRAANCE,
MM. DOYENNETTE, GUILLEMIN, HÉNAUX, LAURENT, LANDRÉA, LANDRIE,
M^{me} LEMPEREUR, MM. LUBREZ, LUSSIEZ, MEURA, MINNE, MOITHY, PIAT, RAMETTE,
ROMBAUT, ROUSSEAU, SIMOENS, M^{me} TYTGAT, M. VAN KEMMEL, M^{me} VANNEUFVILLE,
M. VIRON.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. BLANCHARD, COURMONT, LOURDEL, VAN WOLPUT.

ORDRE DU JOUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

60 / 141. — Compte rendu analytique de la réunion ordinaire du 28 octobre 1960.

(Ce document figure en tête des rapports de cette séance).

60 / 142. — Compte rendu analytique de la réunion extraordinaire du 28 octobre 1960.
(Ce document figure en tête des rapports de cette séance).

60 / 143. — Abonnements aux journaux, revues, périodiques et publications diverses
à souscrire pour les divers Services municipaux - Exercice 1961.

60 / 144. — Fournitures de journaux, revues, périodiques et livres de bibliothèques
pour les divers Services municipaux pendant l'Exercice 1961.

Ces rapports sont adoptés.

1^{re} DIVISION.

60 / 1.025. — Économat. Fourniture de lait — Année 1961. Marché de gré à gré.

60 / 1.026. — Armée active. Sursis d'incorporation.

Ces rapports sont adoptés.

2^{me} DIVISION.

60 / 2.023. — Cimetières. Rétrocession de la concession Moreau Alphonse.

Adopté.

3^{me} DIVISION.

60 / 3.082. — Prime complémentaire municipale à la construction. Attribution à la Société Civile Immobilière du 661, avenue de la République. Imputation de la dépense.

60 / 3.083. — Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord » — Avance de trésorerie — Prorogation du délai de remboursement.

60 / 3.084. — Office Public Municipal d'H.L.M. Groupe LO-PO-FA, Éclairage des voies intérieures. Subvention de la Ville.

Ces rapports sont adoptés.

60 / 3.085. — Collège moderne Jean Macé. Travaux manuels éducatifs. Subvention de l'État. Admission en recette. Crédit d'emploi.

M. LE MAIRE. — Une circulaire en date du 9 août 1960 émanant de la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, fixe la nouvelle dénomination des établissements scolaires par suite de la mise en application de la réforme de l'enseignement.

Le titre de « Lycée municipal Jean Macé » se substitue désormais à celui de « Collège moderne Jean Macé ».

Le rapport est adopté.

60 / 3.086. — Centre Hospitalier Régional de Lille. Compte Administratif de l'Exercice 1959. Avis.

60 / 3.087. — Taxe sur les spectacles. Exonération partielle.

60 / 3.088. — Office Public municipal d'Habitations à Loyer Modéré — Groupe du Soleil Levant — 4^{me} tranche — Emprunt de 1.195.187 NF. Garantie de la Ville.

60 / 3.089. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré — Groupe dénommé « Opération Million ». Emprunt de 227.770 NF. Garantie de la Ville.

Ces rapports sont adoptés.

QUATRIÈME DIVISION.

60 / 4.050. — Comité Régional des Flandres de la Fédération Française de Lutte, Demande de subvention d'Organisation.

Adopté.

Services techniques.

60 / 6.116. — Acquisition des immeubles situés à Lille, 1 et 3, place aux Oignons. Déclaration d'utilité publique.

60 / 6.117. — Acquisition d'une parcelle de terrain, sise à l'angle des rues du Nord et de la Caserne Saint-André, incorporée à la voie publique. Déclaration d'utilité publique.

60 / 6.118. — Acquisition d'un immeuble sis à Lille, 36, avenue Max Dormoy. Déclaration d'utilité publique.

60 / 6.119. — Expropriation de terrains grevés de la servitude « non ædificandi » à Lille - Secteur des Dondaines - 3^{me} Partie.

60 / 6.120. — Rue Saint Amé. Mise en état de viabilité. Financement.

60 / 6.121. — Construction d'environ 25.000 m² de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées - Année 1961.

60 / 6.122. — Fourniture de 4.000 ml. de bordures de trottoirs en granit - Lots 1 à 4 - Année 1961 - Mise en adjudication - Cahier des charges.

60 / 6.123. — Fourniture de 200.000 pavés d'échantillon en granit - Lots 1 à 4 - Cahier des charges - Mise en adjudication.

60 / 6.124. — Construction de trottoirs pavés - Lots 1 à 4 - Année 1961 - Mise en adjudication - Cahier des Charges.

60 / 6.125. — Fourniture de matériel d'éclairage public - Marchés 1961.

60 / 6.126. — Achat de matériel roulant pour les Services techniques.

60 / 6.127. — Travaux de réfection d'égouts et fournitures. Marché de régularisation. Années 1960-1961. Marché années 1961-1962.

Ces rapports sont adoptés.

Service d'Architecture.

60 / 7.169. — Constructions scolaires en commandes groupées. Programmes 1955 et 1956. Lot n° 7 (Groupe Édouard Herriot, rue Léon Blum). Adjudication du 15 juin 1956. Décomptes définitifs. Avenant.

60 / 7.170. — Constructions scolaires en commandes groupées. Programme 1957. Lot n° 7 (École de filles Sophie Germain). Travaux de déblaiement du ter ain et des caves. Marché.

60 / 7.171. — Constructions scolaires en commandes groupées. Programmes 1955 et 1956. Lot n° 7 (Groupe Édouard Herriot, rue Léon Blum). Travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires. Décomptes définitifs. Avenant.

Ces rapports sont adoptés.

Service du Personnel.

60 / 8.015. — Chef de l'atelier de décors. Fixation du mode de recrutement et de rémunération.

Adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

M. LE MAIRE. — Je m'excuse d'avoir réuni le Conseil Municipal pour une aussi brève séance mais il était nécessaire de régler, avant la fin de l'année, les questions qui vous ont été soumises.

Avant de lever la séance, je vous signale qu'en fin janvier, le Conseil Municipal tiendra une réunion particulièrement consacrée au problème de la rénovation du quartier Saint-Sauveur.

Séance levée à 19 heures.

* * *

Compte rendu analytique dressé par le Secrétaire Général de la Mairie, soussigné :

L. GRANGEON.

N° 60 / 143. — ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES A SOUSCRIPTRE POUR LES DIVERS SERVICES MUNICIPAUX. EXERCICE 1961.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur N° 86 A.G. FIN du 10 mars 1951, les municipalités peuvent souscrire des abonnements à certains journaux ou périodiques si elles pensent trouver dans ces publications des articles ou des études pouvant les intéresser.

Par ailleurs, il est avéré que les communes dans lesquelles existent d'importants services occupant un personnel permanent et spécialisé peuvent avoir intérêt à souscrire des abonnements aux revues et périodiques traitant des questions de législation,

d'administration ou de technique spéciale intéressant ces services, la quantité d'abonnements souscrits devant être proportionnelle à l'importance des services qui en sont bénéficiaires.

Toutefois, il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les achats effectués par la Bibliothèque Municipale, payés sur un budget général de la Bibliothèque et dont la liste non établie d'une manière exhaustive est soumise à l'approbation du Comité d'Inspection des Achats de la Bibliothèque (Commission ministérielle), la Cour des Comptes subordonne à leur caractère d'utilité pratique les acquisitions de cette nature, lesquelles ne sont pas soumises aux prescriptions édictées pour les services municipaux.

Compte tenu de cet exposé, nous donnons ci-après la liste détaillée des abonnements à souscrire en 1961 ainsi que la récapitulation indiquant la valeur des imputations sur les différents chapitres du budget.

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|--|---------------|-----------|
| | | | N.F. |
| 1 | Actualités Juridiques comportant : | | |
| | a) Droit administratif | 50,00 | 98,00 |
| | b) Propriétés Immobilières | 48,00 | |
| 1 | Annuaire des Ministères comportant les numéros mensuels et spéciaux de la Revue de l'Administration Française. | 55,00 | 55,00 |
| 1 | Architecture Française | 50,00 | 50,00 |
| 1 | Archives Internationales « Pharos » | 200,00 | 200,00 |
| 1 | Argus Ménager | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Art et Décoration | 23,50 | 23,50 |
| 1 | Bâtir | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Brochure Législative n° 3 comportant la liste des maladies professionnelles et le texte de la loi du 30/10/1946 et du décret du 31/12/46 | 7,00 | 7,00 |
| 1 | Bulletin des Annonces Légales Obligatoires | 45,00 | 45,00 |
| 1 | Bulletin annoté des Lois et Décrets. | 5,00 | 5,00 |
| 1 | Bulletin des Contributions directes | 98,00 | 98,00 |
| 1 | Bulletin Economique S.E.D. | 320,00 | 320,00 |
| 1 | Bulletin et Feuillets de Documentation Pratique des Impôts Directs : | | |
| | — apurement 1960 = 20,00 | | |
| | — provision 1961 = 85,00 | | |
| | — apurement 1961 = 20,00 | 125,00 | 125,00 |
| 1 | Bulletin et Feuillets de Documentation Pratique des Taxes sur le chiffre d'affaires | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Bulletin d'Information (Mise à jour du Manuel Pratique pour le Placement des Enfants, des Vieillards et des Malades). . . | 35,50 | 35,50 |
| 1 | Bulletin d'Informations du Ministère de la Santé Publique et de la Population | 28,00 | 28,00 |
| 1 | Bulletin de l'Institut National d'Orientation Professionnelle B.I.N.O.P. | 12,00 | 12,00 |
| 3 | Bulletin Légal Dalloz | 40,00 | 120,00 |
| 1 | Bulletin Mensuel des Statistiques | 60,00 | 60,00 |
| 2 | Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses. . | 8,00 | 16,00 |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|--|---------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| 5 | Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur | 8,00 | 40,00 |
| 2 | Bulletin Officiel annoté de tous les Ministères | 4,00 | 8,00 |
| 1 | Bulletin Officiel du Registre du Commerce et du Registre des Métiers | 60,00 | 60,00 |
| 3 | Bulletin Officiel des Services des Prix | 6,50 | 19,50 |
| 1 | Bulletin Régional de Statistiques (Région du Nord) | 7,00 | 7,00 |
| 2 | Chronique des Travaux Publics et Particuliers | 30,00 | 60,00 |
| 1 | Construction Moderne | 25,00 | 25,00 |
| 14 | Croix du Nord | 65,50 | 917,00 |
| 4 | Mises à jour du Code Général des Impôts | 10,00 | 40,00 |
| 2 | Départements et Communes | 15,00 | 30,00 |
| 1 | Dictionnaire Biographique Permanent des Personnalités de l'Administration Française (Édition G. Saulgeot) - (Mises à jour) | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Dictionnaire des Percepteurs (Mises à jour) | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Dictionnaire Social Permanent couplé à Quinzaine Sociale (Mises à jour) | 116,40 | 116,40 |
| 4 | Documentation Française Illustrée | 6,00 | 24,00 |
| 1 | L'Eau | 25,00 | 25,00 |
| 3 | Education Nationale - Abonnement B | 20,00 | 60,00 |
| 1 | Electricien | 16,00 | 16,00 |
| 2 | Equipement Electrique | 35,00 | 70,00 |
| 1 | Feuillets de Documentation Pratique de l'Enregistrement (Mises à jour) | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Feuillets de Documentation Pratique des Impôts indirects (Mises à jour) | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Feuillets de Documentation Pratique de Sécurité Sociale et de Législation du Travail (Mises à jour) | 35,00 | 35,00 |
| 6 | Fonctionnaires, Employés et Ouvriers Communaux | 7,50 | 45,00 |
| 5 | Gazette des Communes et du Personnel Communal | 10,00 | 50,00 |
| 1 | Gazette du Palais | 59,00 | 59,00 |
| 1 | Génie civil | 50,00 | 50,00 |
| 1 | Guide des Allocations Familiales. (Mise à jour du 1/7/60 au 30/6/61) | 9,50 | 19,00 |
| | (- - - 1/7/61 au 30/6/62) | 9,50 | |
| 1 | Guide de l'Allocation Logement. (Mise à jour du 1/7/60 au 30/6/61) | 5,60 | 11,20 |
| | (- - - 1/7/61 au 30/6/62) | 5,60 | |
| 5 | Guide Familial (Mises à jour) | 15,00 | 75,00 |
| 1 | Guide des Institutions Européennes (Mises à jour) | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Guide de la Sécurité Sociale, tome I, II et III (Mises à jour 1961) | 52,50 | 52,50 |
| 1 | Guide pratique des Règles d'Installations Electriques en France | 15,00 | 15,00 |
| 2 | Guide du Travail (Mises à jour) | 30,00 | 60,00 |
| 1 | Industries Thermiques | 70,00 | 70,00 |
| 1 | Informations : Historiques Littéraires Scientifiques | 48,00 | 48,00 |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|--|------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| 1 | Ingénieurs des Villes de France | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Informations Rapides | 30,00 | 30,00 |
| 2 | Informations Sociales | 23,75 | 47,50 |
| 8 | Instructions Générales relatives à l'État-Civil | 8,00 | 64,00 |
| 2 | Journal Officiel - Édition complète | 180,00 | 360,00 |
| 11 | Journal Officiel - Éditions Lois et Décrets | 65,00 | 715,00 |
| 3 | Jurisclasseur Administratif. | | |
| | — provision 1961 | 60,00 | |
| | — apurement 1960 | 45,00 | |
| | — apurement 1961 | 50,00 | |
| 1 | Jurisclasseur « Baux ». | | |
| | — provision 1961 | 20,00 | |
| | — apurement 1960 | 18,00 | |
| | — apurement 1961 | 20,00 | |
| 1 | Jurisclasseur « Loyers ». | | |
| | — provision 1961 | 35,00) | |
| | — apurement 1960 | 30,00) | 100,00 |
| | — apurement 1961 | 35,00) | |
| 14 | Liberté | 65,50 | 917,00 |
| 2 | Maisons d'Enfants de France | 25,00 | 50,00 |
| 1 | Médecine et Collectivité | 12,00 | 12,00 |
| 1 | Mémorial des Percepteurs | 9,00 | 9,00 |
| 1 | Le Monde | 76,00 | 76,00 |
| 4 | Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment | 60,00 | 240,00 |
| 1 | Moniteur Industriel et Économique | 50,00 | 50,00 |
| 1 | Nomenclature Générale des Actes Professionnels (Mises à jour réf. C.G.) | 4,00 | 4,00 |
| 15 | Nord-Éclair | 65,50 | 982,50 |
| 1 | Nord Industriel et Commercial | 20,00 | 20,00 |
| 20 | Nord-Matin | 65,50 | 1.310,00 |
| 2 | Nouveau Répertoire de Droit Dalloz | 58,00 | 116,00 |
| 1 | Pédiatrie | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Pour l'Ere Nouvelle | 5,00 | 5,00 |
| 6 | Progrès du Nord | 10,00 | 60,00 |
| 1 | Réalités | 79,00 | 79,00 |
| 1 | Recueil des Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires relatives aux Finances Départementales et Communales (Mises à jour des tomes : | | |
| | — I Dépenses | 30,00 | |
| | — II Recettes | 25,00 | |
| | — III Budget, Comptabilité, Trésorerie | 25,00 | |
| 1 | Recueil des Arrêts du Conseil d'État | 50,00 | 50,00 |
| 1 | Recueil Dalloz de Doctrine, de Jurisprudence et de Législation | 70,00 | 70,00 |
| 6 | Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale (Édition non Perforée) abonnement D | 25,00 | 150,00 |
| 1 | Recueil Sirey de Chronique, de Jurisprudence et de Législation | 60,00 | 60,00 |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|---|---------------|-----------|
| | | | N.F. |
| 1 | Recueil des Textes Officiels du Ministère de la Santé Publique et de la Population | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Recueil du Ministère de la Construction | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Recueil Général des Lois, décrets, arrêtés et Jurisprudence. Répertoire Commaille | 26,00 | 26,00 |
| 2 | Répertoire Permanent des Personnalités de l'Administration Française | 6,70 | 13,40 |
| 1 | Revue de l'Installateur « Chaud-Froid-Plomberie » couplée à « Chauffage au Mazout » | 33,00 | 33,00 |
| 1 | Revue des Finances Communales | 6,50 | 6,50 |
| 1 | Revue Générale de l'Électricité | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Revue Générale des Routes et des Aérodromes | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Revue Internationale de l'Éclairage | 24,00 | 24,00 |
| 1 | Revue Internationale de la Sécurité Routière | 14,00 | 14,00 |
| 1 | Revue Mensuelle de l'Habitat Populaire C.I.L. | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Revue Pratique de Droit Administratif | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Revue Technique Automobile | 69,00 | 69,00 |
| 1 | Revue du Trésor | 16,20 | 16,20 |
| 1 | Sempex : Pharmaceutique (ouvrage de base refondu et mises à jour) | 70,00 | 70,00 |
| 12 | Séries de Prix du Bâtiment - Correctifs de la série complète en 4 volumes sur base 1960 | 58,50 | 702,00 |
| 2 | Séries de prix du Bâtiment - Correctifs du tome I sur base 1960 | 17,50 | 35,00 |
| 1 | Tarif d'honoraires des Praticiens (mises à jour référence : C.V.K.D.) | 8,00 | 8,00 |
| 1 | Tarif de responsabilité des Caisses de Sécurité Sociale (Mises à jour référence : C.E.) | 7,50 | 7,50 |
| 1 | Technique et Architecture, du n° 5 /20 ^{me} série au n° 2 /22 ^{me} série inclus | 91,50 | 91,50 |
| 1 | Technique de l'Eau | 39,60 | 39,60 |
| 1 | Textes de Droit Familial couplé à Informations Rapides | 70,00 | 70,00 |
| 1 | Tuiles et Briques - Abonnement B | 16,00 | 16,00 |
| 2 | Urbanisme | 48,00 | 96,00 |
| 1 | Usine Nouvelle | 26,00 | 26,00 |
| 1 | Vers l'Éducation Nouvelle | 10,00 | 10,00 |
| 7 | Vie Communale et Départementale | 11,00 | 77,00 |
| 2 | Villes et Villages de France | 10,00 | 20,00 |
| 110 | Vitalité Française | 6,00 | 660,00 |
| 22 | Voix du Nord | 65,50 | 1.441,00 |
| | à reporter au Total Général | | 13.657,30 |
| | | | ===== |
| | CHAPITRE VII. — Sapeurs-pompiers. | | |
| 1 | Dictionnaire Classeur de la Sécurité et de la Protection | 55,00 | 55,00 |
| 1 | Journal Officiel - Lois et Décrets | 65,00 | 65,00 |
| 2 | Protection Civile | 20,00 | 40,00 |
| | à reporter au Total Général | | 160,00 |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---|---|------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| CHAPITRE IX. — Salubrité et santé. Laboratoire Municipal d'analyses. | | | |
| 1 | Annales des Falsifications et des Fraudes | 35,00 | 35,00 |
| 1 | Annales de Chimie Analytique | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Journal Officiel - Lois et décrets | 65,00 | 65,00 |
| 1 | Peintures, Pigments, Vernis | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Revue « Le Lait » | 40,00 | 40,00 |
| | à reporter au Total Général | 220,00 | ==== |
| CHAPITRE XVI. — Abattoirs, Halles et Marchés. | | | |
| 1 | Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France couplé à Recueil de Médecine Vétérinaire de l'École d'Alfort | 55,00 | 55,00 |
| 1 | Deutsche Schlacht und Viehof - Zeitung | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Courrier des Abattoirs | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Die Fleischwirtschaft | 72,00 | 72,00 |
| 1 | Journal Officiel - Édition Lois et Décrets | 65,00 | 65,00 |
| 1 | Recueil de Médecine Vétérinaire | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Revue de l'Élevage | 18,00 | 18,00 |
| 1 | Revue Générale du Froid | 27,00 | 27,00 |
| | à reporter au Total Général | 362,00 | ==== |
| CHAPITRE XXI. — Enseignement. Lycée Technique « Baggio » | | | |
| 1 | Association Française de Normalisation | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Atomes | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Avenir | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Bulletin Officiel des Cours Professionnels | 11,00 | 11,00 |
| 1 | Bulletin de Presse du Centre National de Documentation Pédagogique et du B.U.S. | 8,10 | 8,10 |
| 1 | Cahiers Français d'Informations | 14,50 | 14,50 |
| 1 | Cahiers Pédagogiques du Second Degré | 13,50 | 13,50 |
| 1 | Caractères | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Cours Commercial | 8,00 | 8,00 |
| 1 | Cours Industriel | 8,00 | 8,00 |
| 1 | Documentation Photographique couplée à Documentation Française Illustrée | 38,00 | 38,00 |
| 1 | Éducation Mathématique | 10,00 | 10,00 |
| 3 | Éducation Nationale - Abonnement C.B. | 26,00 | 78,00 |
| 1 | Électricien | 16,00 | 16,00 |
| 1 | Enseignement Technique | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Étude du Travail | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Études et Conjonctures | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Fascicules de Documentation Administrative | 100,00 | 100,00 |
| 1 | Fiches d'Informations Pédagogiques et Techniques | 18,00 | |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|---|---------------|-----------|
| 1 | Bulletin d'Informations Économiques, Techniques et Péda-gogiques | 13,00 | 13,00 |
| 1 | France Graphique | 28,00 | 28,00 |
| 1 | France Horlogère | 13,00 | 13,00 |
| 1 | Humanités – Classe de Grammaire Classe de Lettres Scientifiques } | 47,00 | 47,00 |
| 1 | Impôts et Sociétés | 70,00 | 70,00 |
| 1 | Informations Géographiques Historiques } | 64,00 | 64,00 |
| | Littéraires } | | |
| | Scientifiques } | | |
| 1 | Journal de Mathématiques Élémentaires | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Journal Officiel - Édition Lois et Décrets | 65,00 | 65,00 |
| 1 | Journal Suisse d'Horlogerie et de Bijouterie | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Machine Outil Française | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Menuisier de France | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Nord Industriel et Commercial | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Notes Rapides | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Nouveau Journal de Menuiserie | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Pratique des Industries Mécaniques | 29,00 | 29,00 |
| 1 | Réalités | 79,00 | 79,00 |
| 1 | Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale - Abonnement D. (Édition Perforée) | 35,00 | 35,00 |
| 1 | Revue Technique Art et Sciences | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Revue Technique Automobile | 49,00 | 49,00 |
| 1 | Sécurité et Hygiène | 7,00 | 7,00 |
| 1 | Techniques de l'Ingénieur | 100,00 | 100,00 |
| 1 | Toute la Radio | 22,50 | 22,50 |
| | à reporter au Total Général | | 1.319,60 |
| | | | ===== |
| | CHAPITRE XXI. — <i>Enseignement. Lycée Technique Valentine Labbé.</i> | | |
| 1 | Brochures Législatives N° 1 réf. C.N. | 7,00 | 7,00 |
| | N° 2 réf. C.N. | 7,00 | 7,00 |
| | N° 3 réf. C.S. | 7,00 | 7,00 |
| | N° 4 réf. C.T. | 7,00 | 7,00 |
| | N° 5 réf. C.V. | 11,50 | 11,50 |
| | N° 6 réf. C.P. | 11,50 | 11,50 |
| 1 | Bulletin d'Hygiène Alimentaire | 12,50 | 12,50 |
| 1 | Bulletin d'Information Économiques, Techniques et Péda-gogiques | 13,00 | 13,00 |
| 1 | Bulletin de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques Région du Nord | 7,00 | 7,00 |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX | PRÉVISION |
|---------------------------------------|--|--------|-----------|
| | | UNITÉ | NF. |
| 1 | Bureau | 18,00 | 18,00 |
| 1 | Cahiers Français - Documents d'Actualité | 14,50 | 14,50 |
| 1 | Cahiers de Normalisation couplé à Courrier de la Normalisation | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Connaissance des Arts | 94,50 | 94,50 |
| 1 | Courrier de l'U.N.E.S.C.O. | 7,00 | 7,00 |
| 1 | Dictionnaire Social Permanent (Mises à jour) | 116,40 | 116,40 |
| 1 | Documentation Photographique couplée à Documentation Française Illustrée | 38,00 | 38,00 |
| 1 | Industries et Techniques-Magazine de la Productivité Française | 20,00 | 20,00 |
| 1 | L'Économie | 40,00 | 40,00 |
| 1 | Éducation Ménagère jumelée à Documentation Ménagère permanente | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Éducation Nationale - Abonnement B.B. | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Enseignement Technique | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Fiches de Pratique Médicale (Fichier Desfour) | 35,00 | 35,00 |
| 1 | Droit Social | 45,00 | 45,00 |
| 1 | Guide de l'Administrateur d'Hôpital | 7,00 | 7,00 |
| 1 | Guide du Correspondant de Caisse réf. C.D. | 12,50 | 12,50 |
| 1 | Informations scientifiques | 16,00 | 16,00 |
| 1 | Informations Sociales | 23,75 | 23,75 |
| 1 | Jardins des Modes (Collections et Modèles) | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Langenscheidts (Sprach Illustrerte) | 7,90 | 7,90 |
| 1 | Modes et Travaux | 12,00 | 12,00 |
| 1 | Orga Commerce | 35,00 | 35,00 |
| 1 | Problèmes Économiques | 33,00 | 33,00 |
| 1 | Réalités. | 79,00 | 79,00 |
| 1 | Recueil de Droit et de Jurisprudence | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale - Abonnement D. Édition non perforée. | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Revue de l'Économie | 12,50 | 12,50 |
| 1 | Revue de l'Infirmière et de l'Assistance Sociale | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Revue de la Sécurité Sociale | 13,90 | 13,90 |
| 1 | Santé de l'Homme | 2,00 | 2,00 |
| 1 | Tarif de Responsabilité des Caisses de Sécurité Sociale - Référence C.E. | 11,50 | 11,50 |
| 1 | Tableau fiscal et juridique | 55,00 | 55,00 |
| 1 | Revue Technique Art et Sciences | 28,00 | 28,00 |
| 1 | Technique Hospitalière | 25,00 | 25,00 |
| 1 | The Listener | 26,75 | 26,75 |
| 1 | Vendre | 40,00 | 40,00 |
| à reporter au Total Général | | | 1.132,70 |
| | | | ===== |

| NOM- BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|--|--|---------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| CHAPITRE XXI. — <i>Enseignement. Lycée municipal Jean Macé.</i> | | | |
| 1 | Astronomie | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Cahiers Pédagogiques du 2 ^{me} Degré | 13,50 | 13,50 |
| 1 | Courrier de l'U.N.E.S.C.O. | 7,00 | 7,00 |
| 1 | Documentation Photographique couplée à Documentation Française illustrée et à Vues diapositives | 68,00 | 68,00 |
| 2 | Éducation Nationale - Abonnement C.B. | 26,00 | 52,00 |
| 1 | Informations Géographiques { | | |
| | Historiques | | |
| | Littéraires | | |
| | Scientifiques | | |
| 1 | Naturalia | 19,50 | 19,50 |
| 1 | Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale - Édition D. (non perforée) | 25,00 | 25,00 |
| | à reporter au total général | | 279,00 |
| | | | = = = |
| CHAPITRE XXIX bis. — <i>Enseignement. Conservatoire.</i> | | | |
| 1 | Éducation Musicale | 14,00 | 14,00 |
| | à reporter au Total Général | | 14,00 |
| | | | = = = |
| CHAPITRE XXIX bis. — <i>Enseignement. Ecole des Beaux-Arts.</i> | | | |
| 1 | Arts Documents | 22,00 | 22,00 |
| 1 | Art d'Église | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Art Sacré | 11,00 | 11,00 |
| 1 | Art Spectacles | 45,00 | 45,00 |
| 1 | Art et Style | 47,50 | 47,50 |
| 1 | Cahiers de la Céramique et des Arts du Feu. | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Cimaise, Art et Architecture actuels | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Congrès de la Société Française d'Archéologie | 12,00 | 12,00 |
| 1 | Gazette des Beaux-Arts | 56,00 | 56,00 |
| 1 | Gebrauchsgraphik | 105,00 | 105,00 |
| 1 | Graphis | 75,00 | 75,00 |
| 1 | Graphisme actuel | 60,00 | 60,00 |
| 1 | Jardin des Arts | 36,00 | 36,00 |
| 1 | Stile Industriale | 54,00 | 54,00 |
| | à reporter au total général | | 643,50 |
| | | | = = = |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---------|--|---------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| | CHAPITRE XXIX bis. <i>Enseignement. Ecole Régionale d'Architecture.</i> | — | — |
| 1 | Architecture d'Aujourd'hui | 69,00 | 69,00 |
| 1 | Domus | 108,00 | 108,00 |
| 1 | Architectural Forum | 50,00 | 50,00 |
| 1 | Tuiles et Briques - Abonnement A | 11,00 | 11,00 |
| 1 | Urbanisme | 48,00 | 48,00 |
| | à reporter au total général | 286,00 | ===== |
| | CHAPITRE XXI. — <i>Enseignement. Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.</i> | | |
| 1 | Fascicules de Documentation de l'Association Nationale des Communautés d'Enfants | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Cahiers de l'Enfance Inadaptée | 18,00 | 18,00 |
| 1 | Vers l'Éducation Nouvelle | 10,00 | 10,00 |
| | à reporter au total général | 58,00 | ===== |
| | CHAPITRE XXI quater. — <i>Bibliothèques, Musées, Palais des Beaux-Arts.</i> | | |
| 1 | Bulletin trimestriel de l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France | 10,00 | 10,00 |
| 1 | Muséum | 20,00 | 20,00 |
| 1 | L'Œil | 44,00 | 44,00 |
| 1 | Revue des Arts | 30,00 | 30,00 |
| | à reporter au total général | 104,00 | ===== |
| | CHAPITRE XXI quater. — <i>Bibliothèque, Musées, Musée d'Histoire Naturelle.</i> | | |
| 1 | La Nature | 28,00 | 28,00 |
| 1 | Naturalia | 19,50 | 19,50 |
| 1 | Sciences et Vie | 15,00 | 15,00 |
| | à reporter au total général | 62,50 | ===== |
| | CHAPITRE XXXII bis. — Art. 1 : <i>Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers.</i> | | |
| 1 | Cours authentiques et Officiels de la C ^{ie} des Agents de Change de Lille (Bulletin quotidien) | 90,00 | 90,00 |
| | à reporter au total général | 90,00 | ===== |

| NOM-BRE | NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES | PRIX UNITÉ | PRÉVISION |
|---|---|---------------|-----------|
| | | NF. | NF. |
| CHAPITRE XXIX bis. — <i>Théâtres Municipaux.</i> | | | |
| 1 | Guide du Concert | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Massalia | 30,00 | 30,00 |
| 1 | Semaine de Paris | 30,00 | 30,00 |
| | à reporter au total général | | 90,00 |
| | | | = = = |
| CHAPITRE XXIX bis. — <i>Ateliers de Décors.</i> | | | |
| 1 | Art et Décoration | 23,50 | 23,50 |
| 1 | Théâtre dans le Monde | 15,00 | 15,00 |
| | à reporter au total général | | 38,50 |
| | | | = = = |
| CHAPITRE XIX. — <i>Service des Promenades et Jardins.</i> | | | |
| 1 | Arboriculture Fruitière | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Birds Illustrated | 18,00 | 18,00 |
| 1 | Bulletin Horticole | 13,50 | 13,50 |
| 1 | Courrier Horticole | 15,00 | 15,00 |
| 1 | Endeavour | 10,00 | 10,00 |
| 1 | International Zoo-News | 17,00 | 17,00 |
| 1 | Jardins de France | 9,00 | 9,00 |
| 1 | Mon Jardin et ma Maison | 25,00 | 25,00 |
| 1 | Living with Flowers | 13,00 | 13,00 |
| 1 | Maison et Jardin | 32,00 | 32,00 |
| 1 | Naturalia | 19,50 | 19,50 |
| 1 | Pomologie française | 18,75 | 18,75 |
| 1 | Publications de l'Institut de Technique Horticole à Wageningen. | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Revue Horticole | 9,00 | 9,00 |
| 1 | Revue Horticole Suisse | 24,30 | 24,30 |
| 1 | Revue des Oiseaux | 5,00 | 5,00 |
| 1 | Vie à la campagne | 20,00 | 20,00 |
| 1 | Gardener's Chronicle | 42,40 | 42,40 |
| | à reporter au total général | | 326,45 |
| | | | = = = |

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

| DÉSIGNATION DES SERVICES | CHAPITRES DU BUDGET | PRÉVISIONS |
|--|---------------------------------------|------------|
| | | NF. |
| | | — |
| Administration Générale | Chapitre II | 13.657,30 |
| Corps des Sapeurs Pompiers. | Chapitre VII | 160,00 |
| Laboratoire Municipal d'Analyses. | Chapitre IX | 220,00 |
| Abattoirs Halles et Marchés. | Chapitre XVI | 362,00 |
| Lycée Technique Baggio. | Chapitre XXI - Enseignement | 1.319,60 |
| Lycée Technique Valentine Labbé. | Chapitre XXI - Enseignement | 1.132,70 |
| Lycée Municipal Jean Macé. | Chapitre XXI - Enseignement | 279,00 |
| Conservatoire. | Chapitre XXIX bis | 14,00 |
| École des Beaux-Arts. | Chapitre XXIX bis | 643,50 |
| École Régionale d'Architecture. | Chapitre XXIX bis | 286,00 |
| École de Plein Air Désiré Verhaeghe. | Chapitre XXI - Enseignement | 58,00 |
| Palais des Beaux-Arts. | Chapitre XXI quater | 104,00 |
| Musée d'Histoire Naturelle. | Chapitre XXI quater | 62,50 |
| Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers. | Chapitre XXXII bis | 90,00 |
| Théâtres Municipaux. | Chapitre XXIX bis | 90,00 |
| Atelier de décors | Chapitre XXIX bis | 38,50 |
| Promenades et jardins. | Chapitre XIX | 326,45 |
| | TOTAL GÉNÉRAL | 18.843,55 |
| | | ===== |

Les prix ont été indiqués sous toutes réserves des modifications pouvant intervenir.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à souscrire les abonnements susvisés et décider l'imputation de la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Adopté.

**N° 60 / 144. — FOURNITURE DE JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES
ET LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES POUR LES DIVERS
SERVICES MUNICIPAUX PENDANT L'EXERCICE 1961.
PROPOSITION DE MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de la fourniture aux différents services municipaux, au cours de l'exercice 1961 :

a) d'abonnements aux journaux, revues, périodiques et publications diverses pour une somme approximative de 21.500 NF.

- b) de livres de bibliothèques (romans et ouvrages de vulgarisation) pour un montant approximatif de 20.000 NF.
 c) de livres d'Art et publications savantes françaises et étrangères évalués approximativement à 10.500 NF.
- seize libraires de la Ville ont été consultés.

Cinq ont répondu et présenté les propositions suivantes :

| NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR ÉVENTUEL | RABAIS CONSENTE | | |
|---|--|---|--|
| | Abonnements journaux, revues, périodiques, publications diverses | Livres de bibliothèque (romans - ouvrages, vulgarisation) | Livres d'Art public. Savant. franç. et étrang. |
| Librairie Classique G. Cambay, 7, place du Lion d'Or, Lille . . . | 3 % | 23 % | 16 % |
| Librairie R. Giard, 2, rue Royale, Lille | Néant | 15 % | 10 % |
| Librairie A. Hellin, 190, rue de Paris, Lille | 3,30 % | 22,20 % | 15,50 % |
| Librairie « Le Furet du Nord », 13, place du Général de Gaulle . . . | Néant | 15 % | 10 % |
| Librairie J. Tallandier, 17, rue Faidherbe, Lille | 1,50 % | 20 % | 22 % |

Les conditions les plus avantageuses pour la Ville ont été fournies :

- a) pour les abonnements, par la Librairie A. Hellin, 190, rue de Paris, à Lille ;
- b) pour les livres de bibliothèques (romans et ouvrages de vulgarisation), par la Librairie Classique G. Cambay, 7, place du Lion d'Or, à Lille ;
- c) pour les livres d'Art et publications savantes françaises et étrangères, par la Librairie J. Tallandier, 17, rue Faidherbe, Lille.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à passer les marchés de gré à gré :

- a) pour la fourniture d'abonnements, avec la Librairie A. Hellin, 190, rue de Paris, à Lille ;
- b) pour les livres de bibliothèques (romans et ouvrages de vulgarisation) avec la Librairie classique G. Cambay, 7, place du Lion d'Or, à Lille ;
- c) pour les livres d'Art et les publications savantes françaises et étrangères, avec la Librairie J. Tallandier, 17, rue Faidherbe, à Lille.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts aux chapitres du Budget de 1961 pour les différents services bénéficiaires de ces fournitures.

Adopté.

N° 60 / 1.025. — ÉCONOMAT. FOURNITURE DE LAIT. ANNÉE 1961.
MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue d'assurer l'approvisionnement journalier du lait nécessaire aux Services municipaux, notamment aux Crèches, à la Pouponnière et à l'École de Plein Air, nous avons procédé à un appel d'offres sur la base d'un rabais exprimé en pourcentage applicable sur les prix limites de vente du lait aux consommateurs, toutes taxes comprises, fixés par les arrêtés de M. le Préfet du Nord.

Cet appel d'offres, qui intéresse la fourniture au cours de l'année 1961, d'environ 17.000 litres de lait pasteurisé conditionné en bouteilles, et de 7.000 litres conditionné en bidons, a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|------|
| — la Société C.L.A.R.A., à Thumesnil, a proposé un rabais de | 11 % |
| — la Laiterie Reneau, à Cuincy, a proposé un rabais de | 13 % |

L'offre de la Laiterie Reneau étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Économat, de bien vouloir nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré dont le montant peut être fixé à 20.000 NF., compte tenu de la fourniture de divers produits laitiers.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de 1961 pour les différents services utilisateurs.

Adopté.

N° 60 / 1.026. — ARMÉE ACTIVE. SURSIS D'INCORPORATION. AVIS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes des articles 22 et 23 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'Armée, un sursis d'incorporation peut être accordé aux jeunes gens qui en font la demande soit en raison de la présence d'un frère sous les drapeaux, de leur résidence à l'étranger, de leur qualité de soutien de famille, d'étudiant, d'apprenti, soit parce qu'ils sont indispensables à l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale qui les emploie.

Après avis du Conseil Municipal, ces demandes sont transmises au Préfet en vue d'être soumises au Conseil de Révision qui statue.

Les jeunes gens dont les noms suivent, remplissent les conditions prévues par la loi et en sollicitent l'application en leur faveur.

| CLASSE | NOMS, PRÉNOMS et ADRESSES | CANTONS | CLASSE | NOMS, PRÉNOMS et ADRESSES | CANTONS |
|--------|--|---------|--------|---|---------|
| 1962 | Anne André-Fernand, 68, rue des Arts. | N.E. | 1962 | Deswartre Régis-Louis, 17, rue Grande Chaussée. | N. |
| " | Bacquart, Marcel-Alain, 47, rue Edouard Doyennette. | S. | " | Drecourt Michel-André, 19, rue des Postes. | S. |
| " | Baudoux Pierre-Maurice, 111 rue Jacquemars-Giélee. | C. | " | Dubar Bernard-Georges, 8, rue des Urbanistes. | N.E. |
| " | Bauters Francis-Yves, 15, rue Halévy. | S.O. | " | Dufermont Hubert-Louis, 62 rue Meurein. | C. |
| " | Bergerat François-Antoine, 64, rue de Wazemmes. | S. | " | Duthoit Jean-Albert, 25 bis, boulevard J.-B. Lebas, Bloc 1 Appt 8 | S. |
| " | Bois Marcel-Albert, 6/4, rue de la Somme. | E. | " | Etruin Bernard-Jean, 8, rue du Marché. | C. |
| " | Bourbouze Charles-André, 62, avenue de Bretagne. | S.O. | " | Faillon Jean-Marie, 90, rue Saint Gabriel. | N.E. |
| " | Boutry Alain-Maurice, 1, rue Boileux. | C. | " | Gueniot François-Alexandre, 210, rue de La Bassée. | S.O. |
| " | Brondel, Denis-Jean-Jacques 12, rue Auguste Mourcou. | N.E. | " | Hourdequin Pierre-Marie, 9, rue Nationale. | C. |
| " | Cacheux Christian-Émile, 118, rue de Jemmapes. | O. | " | Jomin André-Jean, 57, rue Denis du Péage | E. |
| " | Cantineau François-Paul, Marcq-en-Barœul, 108, rue de la Reine Astrid. | C. | " | Lacombe André-Marie, 126, rue Colbert. | S.O. |
| " | Castro Henri-Charles, 91, rue Jordaens. | S. | " | Lacroix Michel-Victor, 44, rue Euler. | N.E. |
| " | Choquel Daniel, 35, rue des Sarrazins. | S.O. | " | Leguillou Bernard, 8, boulevard Emile Dubuisson. | E. |
| " | Cordonnier François-Maxime 5, rue Thiers. | C. | " | Lenglart Michel, 11, quai Vauban | C. |
| " | Crispeels Bernard-Émile, 11, rue des Postes. | S. | " | Lufiacre Michel-Gérard, 20, rue de Fontenoy. | S. |
| " | Daget Patrick-Albert, boulevard des Défenseurs de Lille. | S. | " | Maréchal Jean-Pierre, 8, rue de Saint-Amand. | E. |
| " | Dallendre Robert-Pierre, 12, rue V. Tilmant. | S. | " | Marseille Bernard, 42, route de Bonsecours, Condé. | C. |
| " | Datiche Jean-Claude, 8, boulevard de Metz. | S.O. | " | Martin Jean-Claude, 26, boulevard Maréchal Vaillant. | E. |
| " | Debien Jean-Paul, 144, rue d'Arras. | S. | " | Mercier Philippe, 2, rue de Trévise. | S. |
| " | De Cocker Jean-Claude, 12, rue des Stations. | C. | " | Merlin Michel, 5, rue Saint-Bernard. | C. |
| " | Delcamp Jacques, 60, place du Général de Gaulle. | N. | " | Piquet Bernard, 8, avenue Eugène Varlin. | E. |
| " | Delebarre Max-Robert, 22, boulevard de Metz. | S.O. | " | Poupaert René-Jean, 33, rue de Bapaume. | C. |
| " | Deregnaucourt René-Amédée, 49, rue de Canteleu. | S.O. | " | Prévost Alain, 53, rue de la Louvière. | N.E. |
| | | | " | Provoost Jean-Pierre, 89, rue Philippe de Comines | S. |

| CLASSE | NOMS, PRÉNOMS et ADRESSES | CANTONS | CLASSE | NOMS, PRÉNOMS et ADRESSES | CANTONS |
|--------|--|---------|--------|--|---------|
| 1962 | Puech Francis-Léon, 10 bis, avenue Foch. | C. | 1962 | Valle Bernard-Maurice, 12 /7, avenue Président Hoover. | E. |
| " | Quiret Jean-Claude, 7, rue d'Antin | S.O. | " | Van Aerde Eric, 16, avenue Foch. | C. |
| " | Renard Paul-Jules, 33, rue des Postes. | S. | " | Vaniscote Michel-André, 20, rue Lazare Garreau. | S. |
| " | Roquette Benoît, 92, rue Royale. | O. | " | Van Raes Jean-Pierre, 7, rue Esquermoise. | C. |
| " | Thibaut Pierre-Marie, 42, rue du Prieuré. | C. | " | Wasse Michel-Adolphe, 134, rue du Faubourg de Rou- baix. | C. |

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

**N° 60 / 2.023. — CIMETIÈRES. RÉTROCESSION DE LA CONCESSION
MOREAU ALPHONSE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Mme Moreau Wante Rosalie, demeurant à Lille, 47, rue Saint Jean-Baptiste de la Salle, sollicite le remboursement de la somme restant à courir sur la concession de terrain n° 85.733, au Cimetière du Sud, accordée pour 15 ans le 26 février 1960 (quitance n° 2.213 du 26 février 1960) devenue libre par suite de l'exhumation effectuée le 23 novembre 1960 du corps de Moreau Alphonse, transféré en superposition dans la concession n° 79.275 et 86.789 sous le n° 86.790 du même Cimetière.

La somme à ristourner, compte tenu du temps écoulé, s'élève à 57,30 NF. dont 38,20 NF. pour la part de la Ville et 19,10 NF. pour celle du Bureau d'Aide Sociale.

Nous vous proposons d'agrérer la demande de Mme Moreau Wante Rosalie, à concurrence de 34,38 NF. la différence de 3,82 NF. restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Il sera loisible à la pétitionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau d'Aide Sociale le remboursement de la somme portée au compte de cet Établissement soit 19,10 NF.

La somme de 34,38 NF. sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

N° 60 / 3.082. — PRIME COMPLÉMENTAIRE MUNICIPALE A LA CONSTRUCTION. ATTRIBUTION A LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU 661, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE. IMPUTATION DE LA DÉPENSE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'attribution de la prime municipale complémentaire à la construction qui a été fixée par délibération n° 3.017 du 26 juillet 1951, à 100 francs par mètre carré habitable et par an, pendant 20 ans pour la construction d'un logement neuf, le Service Départemental du Ministère de la Construction vient de nous faire parvenir une décision d'octroi de primes à la construction établie le 27 juillet 1957 au nom de la Société Civile Immobilière du 661, avenue de la République, dont le siège est à Lille, 14, rue Gauthier de Chatillon.

La surface des locaux créés par la Société Civile Immobilière précitée et retenue par le Service Départemental du Ministère de la Construction s'élevant à 618 m², c'est à 618 NF. que s'établit le montant annuel de la prime municipale complémentaire qui est susceptible d'être attribuée.

Aucun crédit n'ayant été reporté pour cet objet au budget supplémentaire de 1960, au titre des exercices antérieurs, nous vous prions, en conséquence, en accord avec la Commission des Finances, de bien vouloir décider l'imputation de cette dépense, avec effet de l'année 1957, sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 2 du budget primitif de 1960 sous rubrique : « Logement de la population. Prime municipale à la construction ».

Adopté.

N° 60 / 3.083. — SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DU NORD ». AVANCES DE TRÉSORERIE. PROROGATION DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 59-2/3.105 du 21 décembre 1959, vous avez décidé :

1^e d'accepter le report au 31 décembre 1960 des sommes exigibles à cette date sur les avances de trésorerie de 150.000.000 (1.500.000 NF.) et 25.000.000 de francs (250.000 NF.) consenties à la Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord ».

2^e de consentir à cet organisme, une nouvelle avance de 15.000.000 de francs (150.000 NF.) remboursable, dans les mêmes conditions, au 31 décembre 1960.

Ces sommes étant gagées sur le montant des prêts accordés par la Ville aux locataires attributaires des groupes de construction édifiés avec le concours de ladite Société.

Compte tenu des prêts accordés par la Ville à fin novembre aux locataires précités, le reliquat dû à cette même date par l'organisme en cause sur l'ensemble des avances qui lui ont été consenties s'élève à 39.667.435 francs (396.674,35 NF.).

En raison de l'avance qu'elle a, elle-même, dû faire aux entreprises chargées des travaux, de la totalité des prêts individuels sollicités, mais non encore réalisés, la Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord » se trouve devant de nouvelles difficultés de trésorerie susceptibles d'entraver la réalisation des programmes projetés ou en voie d'achèvement.

Elle sollicite, en conséquence, le report au 31 décembre 1961, des sommes restant dues au 31 décembre 1960.

Considérant l'intérêt qui s'attache aux réalisations poursuivies par les « H.E.N. » en vue d'améliorer la situation du logement, nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances :

1^o d'accepter la demande présentée et de décider le report au 31 décembre 1961 des sommes qui seront exigibles à cette date sur les avances consenties ;

2^o de nous autoriser à passer à cet effet une nouvelle convention avec la Société « Les Habitations Économiques du Nord ».

Adopté.

N° 60 / 3.084. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. GROUPE LO-PO-FA. ÉCLAIRAGE DES VOIES INTÉRIEURES. SUBVENTION DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des travaux d'équipement des groupes d'habitations à loyer modéré, l'Office Public Municipal d'H.L.M. a entrepris l'installation de l'éclairage des voies intérieures du groupe Lo-Po-Fa.

Par délibération n° 478 du 26 juin 1959, approuvée par M. le Préfet du Nord le 28 juillet 1960, le Conseil d'Administration de l'Office a décidé de solliciter une subvention de la Ville pour cet objet.

Par lettre du 28 octobre 1960, M. le Président de l'Office Public Municipal d'H.L.M. nous a fait connaître que le montant de la dépense mise à la charge de cet organisme s'élevait à 16.244,97 NF.

Considérant l'intérêt qui s'attache à aider l'Office Public Municipal d'H.L.M. dans ses efforts de construction de logements destinés aux foyers de condition modeste, nous vous prions, en accord avec la Commission des Finances :

1^o d'accepter la demande qui nous est présentée ;

2^o de verser, en conséquence, à l'Office Public Municipal d'H.L.M. une subvention de 16.244,97 NF. ;

3^o d'imputer la dépense correspondante sur le crédit reporté au chapitre XXXVII, article 139 du budget supplémentaire de 1960 sous rubrique : « Office Public Municipal d'H.L.M. Groupe Lo-Po-Fa. Travaux de voirie extérieure. Subvention de l'Etat. Emploi ».

Adopté.

**N° 60 / 3.085. — LYCÉE MUNICIPAL JEAN MACÉ. TRAVAUX MANUELS
ÉDUCATIFS. SUBVENTION DE L'ÉTAT. ADMISSION
EN RECETTE. CRÉDIT D'EMPLOI.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Enseignement Technique, nous a informé que, par arrêté du 17 septembre 1960, une subvention de 510 NF. avait été allouée à la Ville de Lille, en vue de couvrir les dépenses de fonctionnement des travaux manuels éducatifs du Lycée municipal Jean Macé (Classes de 5^{me} et de 6^{me}).

En accord avec la Commission des Finances, nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir décider :

- 1^o l'admission en recette de la somme de 510 NF. à inscrire au chapitre VIII des autorisations spéciales de 1960 ;
- 2^o l'ouverture d'un crédit d'emploi d'égale importance au chapitre XXI du même document.

Adopté (voir compte rendu analytique, page 782).

**N° 60 / 3.086. — CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LILLE. COMPTE
ADMINISTRATIF DE 1959. AVIS.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'ordonnance n° 58-1.198 du 11 décembre 1958, portant réforme de la législation hospitalière, les délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier Régional ne sont désormais soumises à l'avis du Conseil Municipal que lorsqu'il s'agit d'aliénations d'immeubles formant la dotation hospitalière. Cependant, comme la Ville intervient financièrement dans la gestion des orphelinats et des hospices particuliers de vieillards, il est indispensable que nous vous présentions, pour avis, les extraits du Compte Administratif du Centre Hospitalier Régional relatifs à ces établissements.

Hospices particuliers.

La part incomptant à la Ville dans le déficit des hospices particuliers : Baës, Gantheuil et Comtesse (ce dernier transféré à l'orphelinat A. Lemay) résulte de la différence prévisionnelle entre leur prix de journée et celui de l'assistance obligatoire aux vieillards.

Le taux prévisionnel du prix de journée des hospices particuliers (1.165 frs) étant inférieur à celui fixé par le Département (1.340 frs) pour l'assistance obligatoire, aucune participation communale n'apparaît au Compte Administratif du Centre Hospitalier Régional.

Orphelinats.

La Ville participant financièrement dans le fonctionnement de ces établissements sous forme de subvention représentative du déficit de leur section d'exploitation, nous vous donnons ci-après le détail des opérations afférentes à l'exercice 1959, extrait du Compte Administratif du Centre Hospitalier Régional pour l'année considérée :

| REÇETTES | | DÉPENSES | | | |
|----------|---|------------|-----|---|------------|
| 70 | Produits hospitaliers | 6.207.097 | 60 | Matières consommées | 10.456.611 |
| 72 | Vente de déchets | 78.874 | 61 | Frais de personnel | 21.303.700 |
| 76 | Produits accessoires | 30.021.282 | 62 | Impôts et taxes | 813.564 |
| 873 | Recettes diverses. Années antérieures | 44.584 | 63 | Frais pour biens meubles et immeubles | 1.755.297 |
| | | 36.351.837 | 64 | Frais de transport | 13.831 |
| 71 | Subvention de la Ville égale au déficit | 12.356.252 | 65 | Fournitures extérieures | 4.944.205 |
| | | 48.708.089 | 66 | Frais de gestion | 5.523.525 |
| | | ===== | 68 | Amortissement | 2.484.077 |
| | | | 872 | Charges des exercices antérieurs | 242.717 |
| | | | 874 | Charges exceptionnelles | 5.190 |
| | | | 877 | Dotation au fonds de roulement | 1.165.372 |
| | | | | | 48.708.089 |
| | | | | | ===== |

Il résulte de ce document que la subvention communale nécessaire à la couverture du déficit des orphelinats doit s'élever à 12.356.252 francs pour 20.376 journées d'hébergement en 1959 contre 11.218.885 francs pour 17.088 journées en 1958.

La participation communale plus forte se justifie par l'augmentation du nombre de journées d'hébergement et par celle du prix de celles-ci porté à 1.368,35 frs en 1959 contre 1.240,54 frs en 1958.

En accord avec la Commission des Finances, nous vous prions de bien vouloir :

1^o émettre un avis favorable à l'approbation du Compte Administratif de 1959 du Centre Hospitalier Régional pour les sections « Hospices particuliers de vieillards » et « Orphelinats » ;

2^o décider le règlement de la somme due au Centre Hospitalier Régional au titre du déficit de 1959 des Orphelinats, soit 12.356.252 francs par imputation sur le crédit reporté à cet effet à l'état annexe du Chapitre XXXIII, article 2 du budget supplémentaire de 1960 sous rubrique : « Charges sur exercices antérieurs - Centre Hospitalier Régional - Déficit d'exploitation des Orphelinats - (Institution Stappaert et Maison A. Lemay). Exercice 1959 ».

Adopté.

N° 60 / 3.087. — TAXE SUR LES SPECTACLES. EXONÉRATION PARTIELLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

« L'Union des Œuvres Sociales du Cinéma Français » organise, comme l'an dernier, avec le concours des Directeurs de Cinémas, la « Semaine des Œuvres Sociales du Cinéma », qui se déroulera, soit pendant la semaine du 21 au 27 décembre 1960, soit pendant celle du 28 décembre 1960 au 3 janvier 1961.

Cette manifestation de solidarité nationale a été instituée par décisions réglementaires du Centre National de la Cinématographie. Elle a pour objet de procurer aux diverses œuvres réparties sur le territoire français, des ressources leur permettant de développer leur activité bienfaisante, essentiellement sous la forme d'un séjour dans les colonies de vacances pour plusieurs milliers d'enfants.

Les Pouvoirs Publics, en accord avec les organisations professionnelles intéressées, ont accepté que soit appliquée une majoration uniforme de 10 francs par place, perçue par les Agents des Contributions Indirectes.

« L'Union des œuvres Sociales du Cinéma Français » nous demande de bien vouloir exonérer cette majoration temporaire, de l'impôt sur les spectacles et des taxes sur le chiffre d'affaires.

Le Décret n° 55-486 du 30 avril 1955 - Ministère des Finances et des Affaires Économiques - paru au Journal Officiel du 8 mai 1955 stipule à ce sujet, en son article 38 :

« Les Conseils Municipaux pourront, par délibération approuvée par l'autorité de tutelle, exonérer de l'impôt sur les spectacles, les sommes versées à des œuvres de bienfaisance, à la suite de manifestations organisées dans le cadre de mouvements nationaux d'entr'aide. Dans cette hypothèse, les mêmes sommes seront exonérées des taxes sur le chiffre d'affaires ».

Soulignons que l'application de ce Décret ne se traduit par aucune diminution de ressources pour le budget de notre commune.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la requête présentée par « l'Union des œuvres Sociales du Cinéma Français ».

Adopté.

N° 60 / 3.088. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. GROUPE DU SOLEIL LEVANT. 4^e TRANCHE. EMPRUNT DE 1.195.187 NF. GARANTIE DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 60/3.069 du 28 octobre 1960, le Conseil Municipal a accordé à l'Office public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré la garantie financière de la Ville pour couvrir un emprunt de 480.250 NF. destiné à la construction de 20 logements, rue du Soleil Levant.

Cette somme représentait le prix de revient de la construction proprement dite et des travaux annexes.

Nous sommes informé que les services du Ministère de la Construction viennent de réviser les plans relatifs à cette édification et ont décidé que l'implantation de la quatrième tranche d'H.L.M. dudit groupe devrait se faire en une seule opération, c'est-à-dire de porter à 70 le nombre de 20 logements primitivement prévus, le prix de revient de cet ensemble étant fixé à 1.675.437 NF.

Par délibération n° 823 du 24 novembre 1960, le Conseil d'Administration de l'Office sollicite la garantie financière de notre commune en vue de couvrir la différence

entre le coût du projet actuel et la garantie municipale déjà obtenue, soit 1.675.437 – 480.250 = 1.195.187 NF.

Nous vous rappelons que le groupe du Soleil Levant étant une cité de relogement destinée à l'assainissement de ce quartier, la participation de l'État est égale au montant total des travaux dans le cadre du prix limite fixé par le Ministère de la Construction.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions de faire droit à cette demande et de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil :

Vu les articles 196 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1954,

Délibère :

La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Office Public Municipal d'H.L.M. pour un emprunt de 1.195.187 NF. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, au taux d'intérêt de 1% l'an pendant 45 ans.

Au cas où l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement, dont le total atteint 34.989,86 NF., à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Le Conseil autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, et l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré et à signer la convention à intervenir avec cet organisme pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré.

Adopté.

N° 60 / 3.089. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. GROUPE DÉNOMMÉ « OPÉRATION MILLION ». EMPRUNT DE 227.770 NF. GARANTIE DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'édification des 100 logements du groupe dénommé « Opération Million » situé rue du Faubourg des Postes, le Conseil Municipal a accordé à l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré la garantie financière de la Ville pour couvrir les emprunts suivants :

| | |
|---|--|
| Prêt initial (délb. du C.M. n° 694 du 13/1/1956). | 100.000.000 frs |
| Prêt complémentaire (délb. du C.M. n° 57/3.056 du 21/5/1957). | 20.513.000 frs |
| | <hr/> |
| | 120.513.000 frs soit 1.205.130,00 NF. |

Le prix de revient définitif de ce groupe s'élève à 143.290.136 francs (1.432.901 NF.) d'où une différence de 227.770 NF.

Par délibération n° 794 du 7 novembre 1960, le Conseil d'Administration de l'Office sollicite, en conséquence, de la Ville, la garantie du prêt de fin de chantier de 227.770 NF. qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions de faire droit à cette demande et de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les articles 196 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1954.

Délibère :

La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Office Public Municipal d'H.L.M. pour un emprunt de 227.770 NF. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, au taux d'intérêt de 1% pendant 45 ans en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas où l'O.P.M.H.L.M. pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement, dont le total atteint 6.668,11 NF. à créer, en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Le Conseil autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État

et l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré et à signer la convention à intervenir avec cet organisme pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré.

Adopté.

**N° 60 / 4.050. — COMITÉ RÉGIONAL DES FLANDRES DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE LUTTE. DEMANDE DE SUBVENTION
D'ORGANISATION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Comité Régional des Flandres de la Fédération Française de Lutte, a mis sur pied une rencontre Flandres-Yougoslavie qui s'est disputée à Lille, le 26 novembre 1960.

Le Président de ce groupement sollicite l'aide financière de la Ville pour atténuer le déficit constaté à l'issue de la réunion.

En accord avec votre Commission de l'Éducation Physique et des Sports, nous vous prions de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 1.000 NF.

Le montant de cette subvention sera imputé sur le crédit inscrit au Budget Primitif de 1960, ouvert au Chapitre XXVIII, article 81, intitulé « Subventions aux Sociétés Sportives et d'Éducation Physique ».

Adopté.

**N° 60 / 6.116. — ACQUISITION DES IMMEUBLES SITUÉS A LILLE,
1 ET 3, PLACE AUX OIGNONS. DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de la réalisation des plans d'alignements homologués par les arrêtés préfectoraux des 24 avril 1860 et 21 septembre 1943, nous avons jugé opportun de retenir une proposition de vente relative à deux immeubles situés à Lille, 1 et 3, Place aux Oignons, appartenant à M^{me} veuve Dehongher-Desquiens, intéressés en presque totalité par les plans susvisés.

Ils sont, en outre, inclus entièrement dans un îlot que le plan d'aménagement de la Ville, en cours d'approbation, désigne comme insalubre et destiné à être remodelé.

Les immeubles dont il est question sont repris au cadastre sous les numéros 893 et 894 de la section A, pour des superficies respectives de 20 et 18 m².

Ils sont libres d'occupation.

Après pourparlers, nous avons pu conclure avec M^{me} Dehongher un accord aux termes duquel la Ville deviendrait propriétaire des immeubles dont il s'agit, tels qu'ils existent, se poursuivent et comportent, sans exception ni réserve, avec tous leurs droits, aisances et dépendances, moyennant un prix fixé d'un commun accord et à forfait à : quatre mille quatre cents nouveaux francs (4.400 NF.) dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

La Ville deviendrait propriétaire des immeubles vendus le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance le jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^e Durieux, notaire à Orchies.

La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes et de transcription, à l'exclusion de tous honoraires de négociation.

Le prix de vente serait payable après accomplissement des formalités préalables.

Votre Commission de l'Urbanisme a donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de vente établie à cet effet ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de solliciter de l'Autorité Supérieure, la déclaration d'utilité publique de l'opération ;
- d) de nous dispenser des formalités de purge en raison de la modicité du prix d'acquisition ;
- e) de décider que la dépense en résultant, évaluée approximativement à : 4.800 NF. frais compris, sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 6 du budget supplémentaire de 1960 sous la rubrique : « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles ».

Adopté.

**N° 60 / 6.117. — ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, SISE,
A L'ANGLE DES RUES DU NORD ET DE LA CASERNE
SAINT-ANDRÉ, INCORPORÉE A LA VOIE PUBLIQUE.
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de la délivrance d'un arrêté d'alignement n° 6359 en date du 12 juillet 1952, délivré en vue de la construction de garages à l'angle des rues du Nord et de la Caserne Saint-André, un pan coupé, non prévu par un plan d'alignement, a été imposé au pétitionnaire à la demande de l'ex-Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

En exécution de cet arrêté d'alignement une parcelle de terrain de 42 m², 07, reprise au cadastre sous le n° 2819 p de la Section A, a été incorporée à la voie publique.

Nous sommes actuellement saisi d'une demande d'indemnisation, pour la perte de cette parcelle de terrain, de la part de la propriétaire M^{me} de Montal, née Fould Jacqueline demeurant à Lille, 4, rue du Nord.

Après pourparlers nous sommes parvenu à un accord amiable en vue de l'acquisition du terrain susdésigné.

Cette opération aurait lieu dans les conditions suivantes :

1^o le terrain serait vendu tel qu'il existe, se poursuit et comporte, sans exception ni réserve avec tous ses droits, aisances et dépendances, moyennant le prix de mille deux cent soixante nouveaux francs (1.260 NF.) ;

2^o la vente serait réalisée par devant M^e Tamboise, notaire à Lille, la Ville supporterait les frais de rédaction d'actes et de transcription à l'exclusion de tous honoraires de négociation ;

3^o le prix de vente serait payable après accomplissement des formalités préalables ;

4^o le vendeur se désisterait des droits de privilège et d'action résolutoire.

Il s'engagerait, lors de la réalisation de la vente, à dispenser M. le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription sur le bien vendu pour sûreté du paiement du prix.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, nous vous proposons :

a) d'homologuer la promesse de vente établie à cet effet ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

c) de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique ;

d) de nous dispenser, en raison de la modicité du prix, de l'accomplissement des formalités de purge.

En outre, nous vous demandons de décider que la dépense inhérente à cette opération, évaluée approximativement à 1.660 NF. frais compris, sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, art. 6, du budget supplémentaire de 1960 sous la rubrique : « Plan d'urbanisme. Acquisition d'immeubles ».

Adopté.

N° 60 / 6.118. — ACQUISITION D'UN IMMEUBLE, SIS A LILLE,
36, AVENUE MARX DORMOY. DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'installation d'un centre aéré, nous avons jugé opportun d'acquérir un immeuble industriel sis à Lille, 36, avenue Marx Dormoy, appartenant à la Société des Établissements Sander, dont le siège est à Haubourdin, rue de la Canteraine.

Cet immeuble est repris au cadastre sous les N°s 84 à 87 de la section F, pour une contenance de 20.856 m², dont 6578 m² grevés de servitude « non ædificandi »

Il constitue un ensemble immobilier comprenant diverses constructions à usage de blanchisserie, libres d'occupation ainsi que divers bâtiments : habitation, bureaux, conciergerie, cour et jardin, occupés par MM. Sander Père et Fils, et le concierge.

Après pourparlers, nous avons pu conclure avec M. Vareilles, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration des Établissements Sander, une promesse

de vente, aux termes de laquelle l'immeuble dont il s'agit serait vendu tel qu'il existe, se poursuit et comporte avec tous ses droits, aisances et dépendances, pour un prix fixé d'un commun accord et à forfait à sept cent mille nouveaux francs (700.000 NF.), conformément à l'avis de l'Administration des Domaines, du 13-7-60.

Seraient toutefois exclus de la présente vente, et, au contraire, expressément réservés toutes installations, matériels, mobiliers industriels ou personnels, mobiles ou fixes, et notamment les bacs en tôle même fixes servant de réservoirs d'eau ou d'épurateurs ; les générateurs de vapeur et généralement toutes installations de chaufferie.

La vente serait réalisée par devant M^e Tamboise, notaire à Lille.

La Ville deviendrait propriétaire de l'immeuble vendu, le jour de la signature de l'acte.

L'immeuble serait vendu libre d'occupation, sauf le bâtiment à usage d'habitation et de bureau, occupé par MM. Sander Père et Fils, ainsi que le jardin dagrément et potager y attenant, lesquels seront libérés au plus tard le 31 décembre 1962.

Le prix serait payé en deux fractions de la manière suivante :

La première : six cent quarante-cinq mille nouveaux francs (645.000 NF.), dès la signature de l'acte, et après accomplissement des formalités.

La seconde : cinquante-cinq mille nouveaux francs (55.000 NF.), dès la mise à la disposition de la Ville des locaux réservés pour la conciergerie et l'habitation de MM. Sander, ainsi que les jardins d'agrément et potager.

A peine de caducité de la promesse de vente, l'acte devra être passé, au plus tard, le 30 avril 1961.

Si la première fraction du prix n'était pas payée le 31 mai 1961, elle serait productive d'intérêts au profit du vendeur, calculée au taux de 4 % l'an.

Toutefois, au cas où l'accomplissement des formalités hypothécaires révèlerait l'existence d'inscriptions du chef de la Société venderesse ou des précédents propriétaires, le cours des intérêts serait de plein droit suspendu pour toute la partie du prix correspondant aux sommes garanties par lesdites inscriptions en principal et accessoires, et ce, jusqu'à ce que la Société venderesse en ait rapporté justification de main levée et radiation.

La Société venderesse se désisterait des droits de privilège et d'action résolatoire.

La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte et les droits de transcription et de purge, à l'exclusion de tous honoraires de négociation.

Votre Commission de l'Urbanisme a donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

1^o d'homologuer la promesse de vente établie ;

2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

3^o de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Nous vous proposons, en outre, de décider que la dépense en résultant, évaluée à 707.200 NF., frais compris, sera imputée sur les crédits inscrits au budget sous la rubrique « Plan d'Urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi. »

Adopté.

N° 60 / 6.119. — EXPROPRIATION DE TERRAINS GREVÉS DE LA SERVITUDE « NON AEDIFICANDI » A LILLE. SECTEUR DES DONDAINES — 3^e PARTIE.

MESDAMES, MESSIEURS,

La loi du 19 octobre 1919 portant déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille a imposé à la Ville l'obligation d'acquérir, pour les aménager en espaces libres, les terrains composant l'ancienne première zone militaire grevés de la servitude non aedificandi.

Votre Commission de l'Urbanisme s'est montrée favorable à l'expropriation des terrains de zone, situés à Lille, Secteur des Dondaines, 3^{me} Partie, délimité par les rues du Faubourg de Roubaix, Eugène Jacquet, des Jardins Caulier et la limite de la première zone des servitudes militaires.

L'ensemble des terrains à acquérir dans ce secteur représente une superficie approximative de 30.000 mètres carrés.

L'acquisition des terrains de zone ayant été déclarée d'utilité publique par la loi du 19 octobre 1919, nous vous proposons :

- a) de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application des prescriptions de l'ordonnance du 23 octobre 1958, l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II du décret du 6 juin 1959 pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation ;
- b) d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons.

Bien entendu, dans toute la mesure du possible, les opérations d'acquisition seraient réalisées à l'amiable.

Les dépenses évaluées approximativement à cent vingt mille nouveaux francs (120.000 NF.) seront imputées sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI du Budget, sous rubrique « Expropriation des terrains de l'enceinte fortifiée, frappés de la servitude non aedificandi, en vue de leur aménagement en espaces libres - Emprunt - Emploi ».

Adopté.

N° 60 / 6.120. — RUE SAINT AMÉ. MISE EN ÉTAT DE VIABILITÉ.
FINANCEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Saisi de réclamations des riverains de la rue Saint Amé concernant l'état défectueux de cette voie privée, nous pensons que la Ville se doit de prendre en charge les travaux de mise en état de viabilité nécessaires.

En conséquence, et en vue du classement ultérieur de la rue Saint Amé dans la voirie urbaine, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de la Voie Publique et des Finances, de vouloir bien accepter que la Ville prenne en charge les travaux de mise en état de viabilité correspondants.

Le devis estimatif et sommaire desdits travaux s'élève à 38.000 NF. pour la construction de la voie en cause et à 27.000 NF. pour la construction préalable d'un égout.

Nous vous demandons également de décider, aux fins de règlement de ces dépenses :

1^o l'ouverture d'un crédit de 45.500 NF. au budget primitif de 1961 à financer par voie d'emprunt, étant entendu que l'avance des sommes nécessaires au paiement des dépenses sera faite sur les fonds généraux en attendant la réalisation de l'emprunt ;

2^o l'ouverture en Recettes et en Dépenses, au même document, d'une somme de 19.500 NF., représentant le montant de la subvention susceptible d'être allouée au taux de 30% par l'État.

Adopté.

N° 60 / 6.121. — CONSTRUCTION D'ENVIRON 25.000 M² DE REVÊTEMENTS HYDROCARBONÉS SUR CHAUSSÉES PAVÉES. ANNÉE 1961.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de poursuivre les travaux de construction de revêtements hydrocarbonés sur chaussées pavées, nos Services Techniques ont établi un cahier des charges pour le lancement d'un appel d'offres relatif à ces travaux.

Les travaux projetés qui intéressent environ 25.000 m² de chaussées pourront être adjugés en un ou plusieurs lots, suivant les propositions qui seront présentées.

En accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de vouloir bien approuver ce document et de décider que la dépense nécessaire au règlement des travaux dont il s'agit (320.000 NF. approximativement) sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au Budget de l'exercice 1961 pour l'entretien et l'extension des voies publiques.

Adopté.

N° 60 / 6.122. — FOURNITURE DE 4.000 M. DE BORDURES DE TROTTOIRS EN GRANIT (LOTS 1 A 4). ANNÉE 1961. MISE EN ADJUDICATION. CAHIER DES CHARGES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos Services Techniques ont établi un cahier des charges, en vue de la mise en adjudication publique de la fourniture de 4.000 m. de bordures de trottoirs en granit nécessaires à la réalisation des travaux de voirie.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver ce document, de décider que l'adjudication aura lieu en quatre lots de mille mètres chacun et que les sommes nécessaires au règlement de cette fourniture seront prélevées sur les différents crédits ouverts au budget de l'exercice 1961 pour le service de la Voie Publique.

Adopté.

N° 60 / 6.123. — FOURNITURE DE 200.000 PAVÉS D'ÉCHANTILLON EN GRANIT (LOTS 1 A 4). CAHIER DES CHARGES. MISE EN ADJUDICATION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos Services Techniques ont dressé un cahier des charges en vue de la mise en adjudication publique de la fourniture de deux cent mille pavés et boutisses en granit, nécessaires à la construction et à la réfection des chaussées pavées de la Ville de Lille.

Le besoin de cette fourniture est justifié par le fait qu'il n'est pas indiqué de construire en matériaux hydrocarbonés certaines chaussées très circulées et empruntées par de lourds véhicules ; en outre, la confection des nombreux revêtements de chaussées en produits noirs requiert préalablement la construction de fils d'eau pavés.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver le document susvisé, de décider que l'adjudication aura lieu en quatre lots de 50.000 pavés chacun et que les sommes nécessaires au règlement seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 1961 pour l'entretien et l'extension des voies publiques.

Adopté.

N° 60 / 6.124. — CONSTRUCTION DE TROTTOIRS PAVÉS (LOTS 1 A 4). ANNÉE 1961. MISE EN ADJUDICATION. CAHIER DES CHARGES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos Services Techniques ont dressé un cahier des charges, en vue de la mise en adjudication des travaux de construction de trottoirs pavés, en quatre lots de quatre mille cinq cents mètres carrés chacun (4.500 m^2).

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver ce document et de décider que les sommes nécessaires au règlement des travaux prévus seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 1961, pour l'entretien et l'extension des voies publiques.

Adopté.

N° 60 / 6.125. — FOURNITURE DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC. MARCHÉS 1961.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux d'éclairage public prévus au programme 1961, parmi lesquels figure la modernisation des installations des boulevards de la Liberté, Louis XIV et Calmette, nécessiteront l'acquisition d'un nombre important de lanternes et candélabres.

En prévision de ces opérations, les Services Techniques ont procédé à une large consultation de constructeurs de ces matériels.

Pour les candélabres, 33 modèles ont été présentés par 12 des 15 firmes consultées.

A la suite d'un examen détaillé, votre Commission de la Voie Publique a conclu que c'était le matériel Saunier-Duval qui offrait les meilleures garanties de qualité et que, pour cette raison et aussi par souci d'uniformité avec les candélabres déjà installés, elle estimait devoir retenir, pour les installations dans les artères principales, le candélabre type C.P.E. fabriqué par cette firme.

En ce qui concerne les lanternes, il a été procédé à des essais de rendement des nouveaux modèles pour lampes à ballon fluorescent de 400 watts mis sur le marché ces temps derniers.

L'excellent rendement de la lanterne Holophane, la qualité des matériaux employés dans sa construction et sa ligne moderne ont amené votre Commission de la Voie Publique à faire choix de cet appareil pour les réalisations importantes, en particulier celle des grands boulevards.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien ratifier les propositions de votre Commission de la Voie Publique et de nous autoriser, d'accord avec celle-ci, à passer, pour l'achat de ce matériel et de celui que vous avez déjà choisi antérieurement pour des réalisations plus modestes, un marché d'un montant de 65.000 NF. avec la Société Saunier-Duval et un marché de 50.000 NF. avec la firme Holophane.

La dépense en résultant sera imputée de la façon suivante : une partie de ces marchés (60.000 NF. pour Saunier-Duval et 35.000 NF. pour Holophane) sera imputée sur le crédit spécial ouvert au chapitre XXXVII, article 41 du Budget primitif 1960, sous la rubrique : Éclairage de divers boulevards ; le reste, soit 5.000 NF. pour Saunier-Duval et 15.000 NF. pour Holophane, sur les crédits ouverts au chapitre XIV, article 8 du Budget primitif 1960, sous la rubrique : Éclairage de la Voie Publique - Achat et entretien de matériel.

Adopté.

N° 60 / 6.126. — ACHAT DE MATERIEL ROULANT POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le projet que nous vous soumettons a pour objet, l'achat d'une camionnette 1.200 kg et de cinq remorques montées sur pneumatiques remorquables, du type adopté par les Administrations de l'E.D.F. et du G.D.F.

Ces véhicules sont destinés au Service de l'Assainissement. En plus d'une modernisation dudit service, cet achat est rendu indispensable par l'arrêté n° 5.680 du 15 novembre 1960 dont les dispositions stipulent que la circulation des voitures à bras est interdite dans une partie de la Ville.

Aussi, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Voie Publique de bien vouloir imputer la somme de 26.500 NF. résultant de ces achats, sur le crédit qui sera prévu au budget primitif de 1961, au titre de curage, entretien, extension du réseau d'égouts, dépenses diverses.

Adopté.

**N° 60 / 6.127. — TRAVAUX DE RÉFLECTION D'ÉGOUTS ET FOURNITURES.
MARCHÉ DE RÉGULARISATION. ANNÉES 1960-1961.
MARCHÉ ANNÉES 1961-1962.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les dispositions légales actuellement en vigueur et notamment le décret n° 60-724 du 25 juillet 1960 prévoient la passation de marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se renouvelant périodiquement et dont le montant annuel prévisible dépasse 20.000 NF. pour un même entrepreneur ou un même fournisseur.

Conformément à cette réglementation les Services Techniques Assainissement se proposent, en ce qui concerne les travaux de réfection d'égouts et fournitures de traiter par voie de marchés avec des entreprises spécialisées.

Les prix non tarifés seront préalablement débattus, avant l'exécution des commandes par le Service.

Toutefois, dans le cas où la facturation porterait des prix tarifés, repris à la série de prix du bâtiment de la Région du Nord de la France, il sera fait application des dispositions de l'arrêté n° 24.319 du 31 mai 1960, à la condition que les prix de l'ouvrage ne soient pas supérieurs à ceux de la série de prix du bâtiment de la Région du Nord diminués de 10% pour les fournitures et travaux à la mesure et de 5% pour la main d'œuvre employée en régie.

Nous vous demandons donc en accord avec votre Commission de la Voie Publique de nous autoriser à passer marchés avec :

— La Société Vannobel-Vandenbrocke et C^{te}, dont le siège est à Wormhoudt, rue de Ledringhem (Nord), entreprise spécialisée dans la réfection d'égouts.

Ce marché d'un montant annuel prévisible de 30.000 NF. sera valide du 1^{er} janvier 1960 au 31 décembre 1961.

— La Société « Usines et Aciéries de Sambre et Meuse » dont le siège est à Feignies (Nord), pour la fourniture de pièces en acier moulé.

Ce marché d'un montant annuel prévisible de 30.000 NF. sera valide du 1^{er} janvier 1961 au 31 décembre 1962.

Adopté.

N° 60 / 7.169. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES EN COMMANDES GROUPÉES. PROGRAMMES 1955 ET 1956 - LOT N° 7 (GROUPE ÉDOUARD HERRIOT, RUE LÉON BLUM). ADJUDICATION DU 15 JUIN 1956. DÉCOMPTES DÉFINITIFS. AVENANT.

MESDAMES, MESSIEURS,

A la suite de l'adjudication restreinte des 20 avril et 15 juin 1956, l'Entreprise Martinage, 40, rue Louis Delos à Marcq-en-Barœul, a été déclarée adjudicataire du lot n° 7 des travaux de construction du groupe scolaire dit « du boulevard de Metz », dénommé maintenant Groupe Edouard Herriot, situé rue Léon Blum. Le prix d'adjudication, valeur septembre 1955, ressortait à 102.400.000 francs.

Les travaux sont terminés depuis le 18 décembre 1959 et les décomptes ont été établis.

L'un s'élevant à 126.912.546 francs, reprend les travaux de base avec revalorisation aux différentes périodes de réalisation.

L'autre se monte à 771.605 francs. Il concerne les fondations exceptionnelles de la clôture, ouvrages rendus nécessaires par suite de la dénivellation existant entre le sol des classes primaires et celui de la chaussée les desservant.

L'ensemble des dépenses se chiffre à 127.684.151 francs soit 1.276.841,51 NF. en augmentation de 25.284.251 francs, soit 252.842,51 NF., sur le marché d'origine.

Les travaux, prévus en 12 mois et demi, se sont étendus du 20 avril 1957 au 18 décembre 1959 soit pendant 26 mois avec plusieurs interruptions.

L'Entreprise, en effet, a été considérablement gênée dans l'exécution en raison de ce que les terrains du bloc garçons et filles, faisant l'objet d'une procédure d'expropriation, n'ont été rendus libres qu'au début de l'année 1959.

L'entrepreneur a eu son planning de travail bouleversé et, pour conserver sur place le personnel de maîtrise et le matériel nécessaires à la réalisation des écoles primaires, a dû ralentir les travaux de l'école maternelle. L'entrepreneur ne peut en être rendu responsable et aucune pénalité ne peut lui être infligée pour retard dans l'exécution de cette unité de chantier. Il y a lieu de régulariser la période effective des travaux par un avenant portant un allongement du délai.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1^o d'approuver les deux décomptes définitifs de l'Entreprise Martinage tels qu'ils ont été établis, après vérification par nos Services ;
- 2^o d'autoriser la passation d'un avenant au marché d'origine portant le prix du marché à 127.684.151 francs, soit 1.276.841,51 NF. et le délai d'exécution à 26 mois ;
- 3^o de décider que les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits reportés au chapitre XXXVII du Budget Supplémentaire de l'exercice 1960 se rapportant aux programmes 1955 et 1956 des constructions scolaires en commandes groupées.

Le rajustement des subventions fera l'objet d'une présentation d'ensemble lorsque le bilan final des dépenses des deux programmes susvisés aura été établi.

Adopté.

N° 60 / 7.170. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES EN COMMANDES GROUPÉES. PROGRAMME 1957 - LOT N° 7 (ÉCOLE DE FILLES SOPHIE GERMAIN). TRAVAUX DE DÉBLAITEMENT DU TERRAIN ET DES CAVES. MARCHÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par arrêté ministériel en date du 30 décembre 1959, un certain nombre de projets du programme 1957 des constructions scolaires en commandes groupées ont été agréés et, notamment, l'unité de chantier n° 7 relative à l'école Sophie Germain, boulevard de la Liberté.

L'Entreprise Gobert, rue du Grand But à Lomme-lez-Lille, a été désignée pour l'exécution des travaux (article 4 du Cahier des Clauses et Conditions particulières applicables à tous corps d'état en date du 25 novembre 1958).

L'engagement de l'Entreprise en date du 10 décembre 1958, - d'un montant de 59.474.571 francs, valeur = 31 octobre 1958 -, ne comprenait pas les travaux de déblaiement du terrain et des caves, ni la démolition des bétons et maçonneries au-dessous du niveau du rez-de-chaussée.

L'entrepreneur de démolition n'ayant pas dans son Entreprise les travaux précités, il y a donc lieu de les faire exécuter d'urgence afin de permettre la construction de l'école. Nous avons pensé que l'Entreprise Gobert, titulaire du lot, pouvait s'en charger. Nous lui avons demandé des propositions. M. Gobert accepte de faire ces travaux aux prix unitaires de son engagement du 10 décembre 1958 actualisés à la date du 30 novembre 1960, et révisés éventuellement pendant l'exécution par application des index-construction, ou, à défaut, aux conditions stipulées dans le Cahier des charges particulières sus-mentionné qui régit l'ensemble des travaux du programme scolaire 1957.

Cette offre est intéressante pour la Ville.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons de la retenir, et vous demandons l'autorisation de passer avec l'Entreprise Gobert un marché d'un montant de 40.000 NF., y compris une somme à valoir de 1.977 NF.

La dépense sera imputée sur les crédits reportés au Budget Supplémentaire de l'exercice 1960, Chapitre XXXVII, sous la rubrique générale : « Constructions scolaires - Programme 1957 ».

Adopté.

N° 60 / 7.171. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES EN COMMANDES GROUPÉES. PROGRAMMES 1955 ET 1956 - LOT N° 7 (GROUPE ÉDOUARD HERRIOT, RUE LÉON BLUM). TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS ET D'AGENCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. DÉCOMPTES DÉFINITIFS. AVENANT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 57/7.041, le Conseil Municipal, en sa séance du 11 mars 1957, a décidé d'apporter des améliorations et des agencements supplémentaires aux constructions scolaires des programmes 1955 et 1956, travaux financés par la Ville de Lille, et a approuvé les devis sommaires établis à cet effet par les Architectes. En ce qui concerne le lot n° 7 (Groupe scolaire dit « du boulevard de Metz », maintenant dénommé Groupe Edouard Herriot, situé rue Léon Blum) le devis prévisionnel en date du 26 janvier 1957 s'élevait à 8.397.931 francs.

Cette opération a fait l'objet d'un avenant en date du 26 janvier 1957 en faveur de l'Entreprise Martinage, 40, rue Louis Delos, à Marcq-en-Barœul, titulaire de l'unité de chantier.

Les travaux sont terminés depuis le 18 décembre 1959 et les décomptes définitifs nous sont parvenus.

L'un reprend les travaux prévus à l'avenant précité avec application de la formule de révision. Il s'élève à 11.700.640 francs. L'autre vise des travaux supplémentaires dont l'exécution a été décidée sur propositions des architectes. Ce décompte se monte à 5.383.880 francs ; il comprend, notamment, l'installation de deux hottes dans les cuisines des restaurants scolaires, un revêtement en peinture spéciale sur tous les soubassements, deux couches de peinture sur les radiateurs, de la ferronnerie supplémentaire due à l'allongement du périmètre de la clôture, et des améliorations dans les installations sanitaires des logements.

L'ensemble des dépenses se chiffre à 17.084.520 francs, ce qui représente une augmentation de 8.686.591 francs, soit 86.865,91 NF., sur les dépenses prévisionnelles.

Ce dépassement doit être régularisé par voie d'avenant.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1^o d'approuver, tels qu'ils nous sont présentés, les décomptes définitifs des travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires du lot n° 7 ;
- 2^o de régulariser le dépassement de 86.865,91 NF. par la passation d'un avenant avec l'Entreprise Martinage ;
- 3^o de décider que les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits reportés au Chapitre XXXVII du Budget Supplémentaire de l'exercice 1960, sous la rubrique générale « Constructions scolaires en commandes groupées. - Programmes 1955 et 1956. - Travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires ».

Adopté.

N° 60 / 8.015. — CHEF DE L'ATELIER DE DÉCORS. FIXATION DU MODE
DE RECRUTEMENT ET DE LA RÉMUNÉRATION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 29 janvier 1948, le Conseil Municipal décidait la création d'un atelier chargé d'assurer en régie la confection et l'entretien des décors de nos Théâtres Municipaux.

Cet atelier prit, par la suite, une extension considérable. Non seulement il réalise, aussi économiquement que possible la reconstitution et l'adaptation à la scène de tout le matériel de décors, mais il assure aussi des travaux de décoration de toutes sortes : Bâtiments Publics, Écoles, Fêtes etc... Grâce à l'utilisation ou à la transformation par un personnel spécialisé du matériel existant, ces travaux sont réalisés à des prix de revient extrêmement avantageux pour la Ville, qui est ainsi dispensée de faire appel aux maisons spécialistes de Paris.

C'est pourquoi ce service fut intégré dans le cadre permanent dont les effectifs, les conditions d'accès et de rémunération furent arrêtés par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 1951, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 novembre 1951, exception faite pour le Chef d'Atelier, le problème devant être revu au départ du titulaire du poste qui ne remplissait pas les conditions requises pour être titularisé.

Ce dernier ayant cessé ses fonctions, il importe de prendre toutes dispositions en vue de son remplacement.

Dans ce but, nous vous proposons de décider que la nomination du Chef de l'Atelier de Décors se fera par voie du tableau d'avancement parmi les décorateurs comptant au moins six ans d'ancienneté dans leur grade.

En ce qui concerne la fixation de l'échelle de traitement du titulaire de ce poste qui ne figure pas au tableau des emplois communaux, mais dont le maintien s'avère indispensable, nous vous proposons, compte tenu de sa position hiérarchique et des connaissances particulières qu'il exige, d'adopter le barème ci-après repris à l'échelle nationale :

brut : 370 – 420 – 465 – 510 – 555 – 595 – 635 ;

net : 300 – 335 – 365 – 398 – 455 – 475.

Adopté.

Chancier de Mairie

cl. Obertrand

cl. le Empereur

cl. Bognart

Boncourt
Augustin Laurent

Bekkau

Hengeney

Moyens

cl. Defense

cl. Turiez

cl. Gérouse

cl. Van Wolpuur

~~Yann~~

~~Pattier~~

~~Groot~~

cl. Lombard

cl. Rousseau

cl. Crayenette

cl. le Syrgat

~~Turiez~~

~~Bonfils~~

~~Groot~~

~~Huyghe~~

cl. Béginas

cl. Gréembourg

cl. Gérouse

cl. Blanchard

~~Janet~~

~~Hogen~~

~~Vincent~~

cl. Sametor

cl. Bourmont

cl. Géan

cl. de Becker

~~Eff~~

~~Agnat~~

~~P. De Becker~~

cl. Occatiques

cl. Géphine

cl. le Géphane

cl. Guillermis

~~Jewthugne~~

~~P. Gilbe~~

~~Heddy~~

~~Guillermis~~

cl. Landrie

cl. Landrie

cl. Lourdet

cl. Lubry
Lourdes
Sacy

~~Landrie~~

~~Gemais~~

~~pouvoir~~

cl. Etura

cl. Chime

cl. Moitby

cl. Piat

~~Etura~~

~~Chime~~

~~Paul Moitby~~

~~Watty~~

cl. Ramette

cl. Simonis

cl. Van Dremel

cl. Varenfville

cl. Viron

~~Ramette~~

~~Simonis~~

~~Watty~~

~~Varenfville~~

~~Viron~~